



## Syndicat intercommunal pour la collecte et l'élimination des déchets des ménages et leur traitement dans le secteur de Piennes

### Note d'information

### aux administrés du SICOM

10 bis rue du Point du Jour  
Z.I. La Mourière  
B.P. 80049  
54490 Piennes

☎ 03 82 22 75 33  
☎ 03 82 21 79 55  
✉ [sicom.piennes@wanadoo.fr](mailto:sicom.piennes@wanadoo.fr)

Le SICOM, qui regroupe 14 communes (Affléville, Audun le Roman, Avillers, Bouligny, Crusnes, Domprix, Joudreville, Landres, Mont Bonvillers, Murville, Norroy le Sec, Piennes, Preutin Higny, Serrouville), a installé un système de contrôle d'accès à l'entrée des déchetteries de Piennes et d'Audun le Roman.

A compter **du 21 mars 2016**, **les particuliers** résidant sur l'une des communes du SICOM et **les professionnels** dont le siège est situé sur l'une des communes du SICOM peuvent se présenter aux bureaux du SICOM aux heures d'ouvertures (lundi, mardi, jeudi de 8h00 à 12h00 & de 13h00 à 17h00, le mercredi de 8h00 à 12h00 & de 13h00 à 16h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00) afin de retirer la carte d'accès déchetteries.

#### **Pour les particuliers**

Vous devez remplir un formulaire de demande (disponible au bureau du SICOM) et fournir **impérativement** les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carte d'identité
- Carte grise du ou des véhicules ou attestation de non possession de véhicule

Sans ces documents, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

*Jusqu'au 30 avril 2016, l'accès aux déchetteries sera exceptionnellement toléré sans badge. Passé cette date, l'accès sans carte vous sera refusé.*

#### **Pour les professionnels**

Vous devez signer une convention avec le SICOM (disponible au bureau du SICOM) et fournir **impérativement** les pièces suivantes :

- Un Kbis de moins de 3 mois
- Carte grise du ou des véhicules de la société

Sans ces documents, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

Merci de votre compréhension.

Le Président  
C. BUNAR